

GUIDE Boat

Clearance 2024

Qui est concerné par les formalités de clearance ?

Les formalités de « clearance », obligatoires pour l'entrée et la sortie des navires de plaisance naviguant dans les îles des Antilles françaises (Martinique, Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin), sont modifiées à compter du 1er septembre 2024, conformément aux dispositions d'un arrêté préfectoral.

Tous les navires ou embarcations de plaisance à usage personnel ou professionnel, quels que soient leur nationalité et leur port d'attache :

- qui viennent d'un port étranger, d'un espace maritime étranger ou de la haute mer et rentrent dans les eaux sous souveraineté française de Martinique, de Guadeloupe, de Saint-Martin ou de Saint-Barthélemy, pour y stationner à quai ou au mouillage ;
- qui quittent leur stationnement à quai ou au mouillage dans les eaux sous souveraineté française de Martinique, de Guadeloupe, de Saint-Martin ou de Saint-Barthélemy afin de transiter vers un port étranger, vers un espace maritime étranger ou vers la haute mer.

Quelles sont les nouveautés introduites à compter du 01/09/2024 ?

Les formalités de « clearance » sont désormais dématérialisées.

Elles doivent être réalisées de manière électronique sur le site internet suivant : demarches-simplifiees.fr.

Dans l'attente de la reconnaissance de la déclaration électronique par les autres États de la Caraïbe, les usagers devront imprimer un exemplaire au format papier de l'attestation de clearance.

En l'absence de connexion internet ou de support électronique, les formalités de « clearance » pourront être effectuées et imprimées dans un Point agréé Clearance.

L'ensemble des informations suivantes doivent être renseignées dans la déclaration électronique :

- navire, nom, nom antérieur, immatriculation, pavillon, date d'inscription au pavillon, port d'attache, année de construction, activité, numéro MMSI, type, longueur, jauge, nombre de mâts, nombre de moteurs, puissance totale, type de matériaux de coque, couleur de coque ;
- propriétaire : nom, prénom, qualité, pays de résidence ;
- liste des personnes présentes sur le navire (équipage et passagers) comportant leur nom, prénom, date de naissance, nationalité et numéro de passeport ;
- marchandises à déclarer à la douane ou aux autorités sanitaires ;
- précédent pays d'escale ;
- prochain pays d'escale ;
- date, lieu de stationnement et heure d'arrivée sur le territoire français ;
- date, lieu de stationnement et heure de départ du territoire français ;
- durée prévisionnelle du stationnement ;
- signature du capitaine du navire.

LISTE DES POINTS AGRÉÉS

Martinique

Direction Interrégionale des douanes aux Antilles-Guyane
 Plateau-Roy Cluny

Prestataire	Adresse	Contact	Horaires d'ouverture
Anses d'Ariet			
Cyberbase	15, allée des Arlésiens Bourg des Anses d'Ariet	☐ + 596-596-686-482 ☐ cyberarilet@gmail.com	lun, mar, jeu mer, ven sam dim 8h-13h/ 14h-17h 8h-13h 8h-11h fermé
Fort-de-France			
Station CAP DCML	Centre de carénage - Baie des Tourelles	☐ + 596-596-717-464 ☐ dcmsarl@wanaddo.fr	lun-sam dim et jours fériés 8h-17h 9h15-12h
Port de plaisance communautaire de l'Étang Z'abricots	Bureau du Port ZAC de l'Étang Z'abricots	☐ + 596 596 751 157 ☐ + 596 696 922 106 ☐ contact@portetangzabricots.fr	Accueil Permanence 7h-17h 6h-18h
Sea Services ShipChandler	109, rue Ernest Deproge	☐ + 596 596 702 669 ☐ seaservices972@orange.fr	lun-ven sam dim 8h30-17h 8h30-12h30 fermé
Le François			
Capitainerie	Marina - Pointe Bateau	☐ + 596 596 542 954 ☐ glennjeanjoseph@yahoo.fr	tous les jours 8h-18h
Le Marin			
Port de plaisance	Capitainerie du port (nouvelle extension)	☐ +596 596 748 383 ☐ contact@marina-martinique.fr	lun-sam dim et jours fériés 8h-17h/8h-12h30
Station-service CAP	Ponton N°3	☐ + 596 596 765 161	lun-dim et jours fériés 7h30-13h/14h-17h Point de clearance ouvert tous les jours jusqu'à 16h30
Saint Anne			
Snack BOUBOU	32 Rue Saffache	☐ (+)596 596 762 846 ☐ (+)596 696 728 818	
Prestataire	Adresse	Contact	Horaires d'ouverture
		☐ cyber277@orange.fr	
Saint-Pierre			
Office municipal du tourisme	Villa Sainte-Anne Rue Victor Hugo	☐ (+)596 596 738 405 ☐ (+)596 596 789 519 ☐ omt.saint-pierre@orange.fr	
L'alsace en Kay	75 rue Gabriel Peri	☐ (+)596 596 675 365 ☐ (+)596 596 776867 ☐ phm.glaciere@hotmail.fr	
Trois-îlets			
Régie Port de Plaisance	Marina de la pointe du bout	☐ (+)596 596 660 774 ☐ (+)596 596 600 50 ☐ manna.3ilets@marina3ilets.fr	
Trinité			
Brigade de surveillance des douanes	Cité des douanes Quartier Raisinier	☐ (+)596 596 581 790	

LISTE DES POINTS AGRÉÉS

Guadeloupe

Direction Régionale des douanes de Guadeloupe
 151 allée Maurice Micaux
 97102 Basse-Terre

dr-guadeloupe@douane.finances.gouv.fr

Prestataire	Adresse	Contact	Horaires d'ouverture	
Deshaies				
Magasin Le Pelican	81 bd des Poissonniers 97111 Deshaies	<input type="checkbox"/> + 590-590-284-427 <input type="checkbox"/> lepelican971@gmail.com	Oct-mai/ juil-août (7j/7)	9h-13h 15h-19h
			Juin et septembre	fermé
Police municipale de Deshaies <i>(pendant les périodes de fermeture annuelle du Pélican)</i>	238 Boulevard des Poissonniers Deshaies	+590 590 28 57 05 <input type="checkbox"/> police@villededeshaies.fr	Lun-Mar-Jeu	7h45-12h30/14h-17h25
			Mer-Ven Sam-Dim	7h45-13h 8h-11h
Gourbeyre				
SAS Sud Ancre	Capitainerie Manná Rivière Sens	<input type="checkbox"/> + 590-590-867-943 <input type="checkbox"/> sudancrage@orange.fr	Lun-ven sam-dim	7h-17h30 8h-12h
Restaurant Barracuda	Manna Rivière Sens	<input type="checkbox"/> + 590-590-922-786 <input type="checkbox"/> + 590-590-945-425	lun-ven sam-dim	7h-17h30 8h-12h
Les Saintes				
I.S.M Les saintes multiservices	3 rue Jean Calot Terre de Haut	<input type="checkbox"/> + 590-590-815-357 <input type="checkbox"/> lessaintesmultiservices@gmail.com	Lun-sam dim- jours fériés	9h-12h 14h-19h fermé
Marie-Galante				
Brigade de surveillance des douanes de Grand-Bourg	8 rue du Fort	<input type="checkbox"/> (+)590-590-975-449 <input type="checkbox"/> +590-690-	Sur rendez-vous uniquement.	
Chez ZELES	17 av. Raphaël Jerpan Saint-Louis			
Pointe-à-Pitre				
Marina Bas du Fort	Capitainerie Manna Bas du Fort	<input type="checkbox"/> (+)590-590-936-620 <input type="checkbox"/> (+)590-690-351-919 <input type="checkbox"/> info@mannaguadeloupe.com	Heures d'ouverture variable selon la saison	
CLI Guadeloupe Douane	Quai Foulon	<input type="checkbox"/> (+)590-590-884-728 <input type="checkbox"/> (+)590-690-508-515 <input type="checkbox"/> cli-guadeloupe@douane.finances.gouv.fr		
Saint-François				
Capitainerie	Avenue de l'Europe Immeuble GBH	<input type="checkbox"/> (+)590 596 738 405 <input type="checkbox"/> (+)590 596 789 519 <input type="checkbox"/> marina@ville-saintfrancois.fr	Lun-ven sam dim	7h-12h 14h-17h 8h30-12h fermé

LISTE DES POINTS AGRÉÉS

Saint-Martin

Prestataire	Adresse	Contact	Horaires d'ouverture	
Anse Marcel				
Anse Marcel Marina	Capitainerie 208 route de l'Anse Marcel	☐ + 590-590-873-194 ☐ capitainerie@ansemarcel.com	Saison basse	8h-11h30
			Saison haute	8h-11h30 14h-17h
Marigot				
Ile Marine	Rue Lady Fish Sandy Ground	☐ + 590-590-290-860 ☐ contact@ilemarine.com	Lun-ven	8h-11h 14h-17h
			sam	8h-12h00
Island Water World	67 rue Charles Tondu Marna Royale	☐ + 590-590-513-206 ☐ + 590-690-711-160 ☐ valene@islandwaterworld.com ☐ fanny@islandwaterworld.com www.islandwaterworld.com	Lun-ven	8h-12h 14h-17h
			sam	8h-12h 14h-17h (du 1 déc au 31 mai)
Marina Fort-louis	Capitainerie Baie de Mangot	☐ + 590-590-773-126 VHF 16 ☐ info@marinafortlouis.com	Saison basse (15 juin-15 nov)	
			Lun-ven	8h-12h 14h-17h
			Sam-dim-jours fériés	8h-12h
			Saison haute (18 nov-14 juin)	
			Lun-sam	8h-18h
			Sam-dim-jours fériés	8h-17h
Marina Marigot	Gare maritime Baie de la potence BP 3218 Gallsbay	☐ + 590-590-787-590 VHF 16 ☐ info@portdemangot.com	Lun-ven	8h-17h
			Sam	8h-12h

Saint-Barthélemy

Prestataire	Adresse	Contact	Horaires d'ouverture	
Capitainerie Port Gustavia		☐ + 590-590-276-697 VHF 12		

Guyane

8 rue Louis Blanc Cayenne

☐ dr-guyane@douane.finances.gouv.fr

Prestataire	Adresse	Contact	Horaires d'ouverture	
Kourou				
Brigade garde-côtes	Z.I Port de Paracabo BP 730 97310 Kourou	☐ + 594-594-330-103 ☐ + 594-594-330-133 ☐ bgc.kourou@douane.finances.gouv.fr		

En préparant toutes les formalités à bord, vous économisez du temps à l'arrivée sur notre territoire.

- Les formalités de « clearance » sont obligatoires. Elles justifient l'entrée et la sortie régulière dans les eaux territoriales françaises. En l'absence de déclaration, les auteurs s'exposent aux poursuites et peines prévues par l'article 410 du code des douanes, par l'article 43 de l'ordonnance n° 2016-1687 du 8 décembre 2016, ainsi que par l'article L.5242-2 du code des transports.
- Le document attestant de la réalisation des formalités de « clearance » doit être conservé. Il pourra être valablement présenté à toute administration française ou étrangère.

Contacts

- Pour la Martinique :
Direction Interrégionale des douanes et droits indirects des Antilles-Guyane
Plateau Roy-Cluny 97261 Fort-de-France
sgi-antilles-guyane@douane.finances.gouv.fr
- Pour la Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin :
Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe
Allée Maurice-Micaux 97100 Basse-Terre
sgi-antilles-guyane@douane.finances.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

 demarches-simplifiees.fr



**DOUANES
& DROITS
INDIRECTS**